

2022-22

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MERCREDI 13 JUILLET 2022

L'an deux mil vingt-deux, le treize juillet à dix-neuf heures et zéro minute, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Mr HAMON Xavier, Maire

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux **le 05 juillet 2022.**

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie **le 05 juillet 2022.**

Présents : HAMON Xavier, EVANO Jacques, LE HELLOCO Laëtitia, JEHANNO Anne-Cécile, COLLIN Adeline ; LEBON Christine, COJAN Daniel, TILLY Florent, BURLLOT Alain, LE POTIER Jacques, LE BOUDEC Isabelle ; CARREE Kévin

Absents ayant donné pouvoir : Michel TAILLARD donne pouvoir à Xavier HAMON

Absents : Julien ROBIN ; Laurent CAPPEAU

A été nommé secrétaire : TILLY Florent

Le procès-verbal de la séance du 22 juin 2022 a été adopté

1- Pumptrack

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que lors de la déclaration de travaux, la DDTM a alerté sur le non-respect des 1000m² aménagés sur une zone humide. Après de nombreux échanges avec les services de l'Etat et de nouvelles vérifications sur la délimitation de la zone humide, la commune est contrainte de revoir l'implantation du pumptrack.

Après en avoir échangé, les membres du conseil municipal décident d'implanter le pumptrack sur la partie haute et non humide de la trame verte.

Par conséquent, une étude de sol complémentaire, dont le devis s'élève à 2100€ HT, sera réalisée afin d'apporter les éléments techniques nécessaires liés à cette nouvelle localisation.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres, décide

- **VALIDER** la nouvelle implantation du pumptrack
- **VALIDER** Le devis de l'entreprise Kornog d'un montant de 2100 € HT
- **CHARGER** Mr Le Maire de la signature du devis
- **CHARGER** Mr Le Maire de l'exécution de la présente délibération

2- Marché public pour le Pumptrack

Monsieur Le Maire expose aux membres du conseil municipal le rapport d'analyse qui a été validé par la Commission d'Appels d'offres.

Nom des entreprises		OFFRE A	OFFRE B	OFFRE C	
Total Prix HT - Offre de base		SBTP	COLAS	SPARFEL	
		104 941,00	123 238,52	104 352,49	
Critères de notation :		Points Maxi	OFFRE A	OFFRE B	OFFRE C
Prix - Offre de base		45,00	44,49	36,86	45,00
Valeur technique		35,00	34,00	35,00	31,00
L'expérience acquise sur des références similaires		5,00	5,00	5,00	4,00
Les moyens matériels et humains		7,00	7,00	7,00	5,00
Méthodologie et principe d'exécution		23,00	22,00	23,00	22,00
Délai d'exécution		20,00	20,00	20,00	20,00
Note totale (sur 100)		100,00	98,49	91,86	96,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de :

-VALIDER l'entreprise SPTP pour un montant de 104 941€ HT dans le cadre de la CAO.

-CHARGER Mr Le Maire de l'exécution de la présente délibération

3- Logement Hameau des chênes

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'entreprise EKKO Pincemin retenue pour le lot 6 menuiseries intérieure pour le marché de la construction du logement hameau des chênes propose un devis pour la cuisine à 6800€ pour une demande d'un caisson supplémentaire/

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres, décide

- **VALIDER** le devis de Ekko pincemin pour un montant de 6800 € HT avec un caisson supplémentaire
- **CHARGE** Mr Le Maire de signer le devis
- **CHARGER** Mr Le Maire de l'exécution de la présente délibération

4- Loyer Logement hameau des chênes

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le logement hameau des chênes sera terminé au cours du 4^{ème} trimestre 2022. Il faut fixer le montant du loyer.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres, décide

- **VALIDER** Le montant du loyer de la maison hameau des chênes à 625€ par mois
- **CHARGER** Mr Le Maire de l'exécution de la présente délibération

5- Ecole Tarifs rentrée scolaire : 2022-2023

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il faut modifier les tarifs pour la rentrée 2022-2023. En effet, Océane restauration a augmenté ses tarifs.

Cantine

Période	Tarifs Océane restauration	Tarifs Parents
Septembre 2021	2.88€	2.90€
Mars 2022	3.05 €	2.90 €
Septembre 2022	3.23 €	3.20 €

Accueil périscolaire

Période	Tarifs Océane Restauration
Matin	0.60 €
Soir	0.60 €
Gouter	0.50 €

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres, décide

- **VALIDER** le tarif facturé pour un repas à 3.20€
- **VALIDER** les tarifs de l'accueil périscolaire comme le tableau ci-dessous
- **CHARGER** Mr Le Maire de l'exécution de la présente délibération

6- Sons de Bretagne et d'ailleurs

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que concernant sons de Bretagne et d'ailleurs, la mairie de Guerlédan propos que les communes versent une subvention de 700€ au comité des fêtes ;

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres, décide

- **VALIDER** le versement de la subvention de 700€ au comité des fêtes de Guerlédan
- **CHARGER** Mr Le Maire de l'exécution de la présente délibération

Liste des délibérations

2022-07-56 Pumptrack

2022-07-57 Marché public pour le pumptrack

2022-07-58 Logement Hameau des chênes

2022-07-59 Loyer du logement hameau des chênes

2022-07-60 Ecole tarifs rentrée scolaire 2022-2023

2022-07-61 Sons de Bretagne et d'ailleurs